



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 – Identification du professionnel

Le présent contrat est conclu avec le Syndicat Intercommunal pour le Développement des Vacances Rurales et familiales, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dont le numéro SIRET est 258 300 789 000 17 et dont le siège se situe Quartier St Pierre - Rue de l'Hôtel de ville à SAINT-JULIEN (83560). Le numéro de TVA intracommunautaire est FR31 258 300 789.

Article 2 – Conclusion du contrat

Toute réservation implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Article 3 – Prix

La nuitée est facturée au tarif en vigueur au jour de la réservation. Les tarifs sont annexés aux présentes conditions.

Article 4 – Modalités de paiement

Chaque réservation ne sera effective qu'après le versement d'un acompte. Cet acompte est de 200 € par personne et par semaine réservée pour les individuels et de 30%, arrondi à l'euro, du montant total de la réservation pour les groupes (plus de 20).

Les acomptes ne sont pas remboursables.

Le paiement de la réservation aura lieu au début du séjour, lors de l'arrivée. A noter que tous les résidents de plus de 18 ans devront s'acquitter, en sus, de la taxe de séjour en vigueur dans la Commune d'hébergement.

Article 5 – Modalités d'annulation ou d'interruption du séjour

En cas d'annulation avant le début du séjour, les acomptes versés lors de la réservation ne seront pas remboursés.

En cas d'interruption en cours de séjour, le montant à payer sera celui convenu à la réservation, c'est-à-dire l'intégralité de la période initiale.

Toute demande de réclamation est à formuler à l'adresse mail du SIDEVAR (sidevar@wanadoo.fr) en précisant :

- Le numéro de devis.
- Les dates de réservation.
- L'établissement.
- Le nombre de personnes prévues.

Article 6 – Possibilité d'avoir recours à un médiateur de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, en cas de réclamation écrite n'ayant pas apporté satisfaction au consommateur, ce dernier a la possibilité de saisir le médiateur à la consommation sur le site :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>

Ou par voie postale :
CNPM Médiation – Consommation
27 Avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND

Article 7 – Loi applicable et attribution de juridiction

La loi applicable est la loi française.

Tout litige relatif aux présentes sera de la compétence du Tribunal Judiciaire de TOULON.